



57600

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Les membres du Conseil Municipal, proclamés élus par le bureau électoral à l'issue des opérations de vote du 15 mars 2026, sont convoqués conformément aux articles L. 2121-7 à L. 2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le dimanche 22 mars 2026
à 9 heures 30**

dans la salle du Conseil Municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR

POINT N°1 – Installation du Conseil Municipal - appel nominatif

POINT N°2 – Désignation du secrétaire de séance, des assesseurs et élection du Maire sous la présidence du(de) (la) doyen(ne) d'âge

POINT N°3 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

POINT N°4 – Election des Adjoints au Maire

POINT N°5 – Délégation au Maire des missions complémentaires

POINT N°6 – Lecture de la Charte de l' élu local

POINT N°7 – Approbation du Procès-Verbal du 10 février 2026

Le Maire,



Germain DERUDDER